



## Cityscoot, acteur engagé pour une mobilité plus douce et durable

En France, un déplacement sur deux est lié à l'activité professionnelle. Le seul trajet domicile-travail représente un déplacement sur quatre. La mobilité des salariés est donc un réel enjeu pour les entreprises. Aujourd'hui plus que jamais, elles doivent se réorganiser pour rester compétitives et accessibles. La mobilité interne des salariés est devenue l'un des thèmes des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), actuellement en cours dans de nombreuses entreprises.

Covoiturage, autopartage, recharge électrique, carburants, mobilité en libre-service, location et achat de vélos sont autant de modes de déplacements pris en compte par le Forfait Mobilités Durables. Cityscoot, l'acteur européen du scooter électrique en libre-service, œuvre également pour l'adoption des déplacements dits « responsables » et s'engage pour une mobilité durable.

### Le Forfait mobilité durable en bref

Afin d'inciter les Français à délaisser leur voiture personnelle et adopter des modes plus doux pour les trajets quotidiens, le Forfait Mobilité Durable a été mis en place par l'intermédiaire de la loi LOM en 2020. Cette aide facultative peut être mise en place par l'employeur pour financer les déplacements domicile-travail de ses salariés, effectués avec des modes de transport durables.

L'ensemble des trajets en Cityscoot sont éligibles au Forfait Mobilités Durables. Pour en bénéficier, l'utilisateur doit être en mesure de justifier ses trajets de nature domicile-travail, par exemple en affichant le point de départ et d'arrivée de la course.

Aussi, l'employeur peut acheter des minutes Cityscoot à un tarif préférentiel : 0,28 centimes la minute jusqu'à 19 coupons achetés, puis 0,26 centimes au-delà, qui sont ensuite distribuées aux collaborateurs et collaboratrices. Grâce au Forfait Mobilités Durables, ces minutes achetées par l'entreprise sont donc exonérées de charges sociales et fiscales jusqu'à 500 euros par an et par salarié.

### Cityscoot s'engage pour favoriser l'accès à la mobilité durable avec deux partenariats forts

En s'associant avec Edenred, Cityscoot intègre le réseau Ticket Mobilités. L'objectif étant de transposer le succès de la solution Ticket Restaurant aux problématiques de mobilité entre le domicile et le travail des salariés. S'inscrivant dans le plan Forfait Mobilités Durables, ce partenariat constitue une opportunité importante pour faire bénéficier de la carte Ticket Mobilité aux utilisateurs de Cityscoot, mais également pour faire connaître le service aux collaborateurs des entreprises qu'Edenred accompagnera dans leur application du Forfait Mobilités Durables.

Le partenariat avec Betterway confirme également l'engagement de Cityscoot dans la mobilité durable. Cette jeune start-up facilite l'application du Forfait Mobilités Durables au sein d'une

multitude d'entreprises avec sa carte de paiement dédiée et sa plateforme RH. Les nouveaux utilisateurs de Cityscoot, niçois et parisiens, disposant de la carte Betterway pourront bénéficier de 40 minutes de trajet gratuites. Les fidèles utilisateurs auront quant à eux 15 minutes offertes créditées toutes les 150 minutes roulées.

### Cityscoot, acteur investi au Sein de L'Alliance des Mobilités

En 2019, le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) a créé l'Alliance des Mobilités, une nouvelle branche métier dédiée aux nouvelles mobilités, et qui fédère toutes les startups de la mobilité pour leur fournir une offre de services sur-mesure et les représenter auprès de la filière dans son ensemble et des pouvoirs publics.

Cityscoot est membre de l'Alliance des Mobilités. **Ce groupe de travail multipartite se donne pour objectif de lever tous les freins à la mise en place du FMD dans les entreprises et de communiquer sur les bénéfices d'un tel outil pour accélérer le développement d'une mobilité domicile-travail plus durable.**

### Les avantages de rouler en Cityscoot

Réaliser ses trajets en Cityscoot présente de nombreux avantages : la rapidité en évitant les embouteillages, la facilité avec une simple appli à télécharger et surtout le plaisir de se déplacer à l'air libre et en toute légèreté. A noter : ces scooters électriques en libre-service sont disponibles 24h/24 et 7j/7.

Par ailleurs, les scooters électriques de Cityscoot sont fabriqués en Europe et une référence en termes de sécurité, de fiabilité et de robustesse.

### A propos de Cityscoot

Créée en mars 2014 et membre du Next40 depuis 2019, Cityscoot a lancé son service à Paris (juin 2016), à Nice (juillet 2017), Milan (janvier 2019), et Barcelone (juillet 2020). Avec près de 400 salariés en contrat de travail en quatre ans, Cityscoot est aujourd'hui l'une des start-up françaises les plus créatrices d'emplois. L'ensemble de la chaîne technologique nécessaire au fonctionnement du service est la propriété de Cityscoot. Les scooters, les batteries principales et leurs prolongateurs d'autonomie sont fabriqués en Europe (respectivement en Pologne, Allemagne et France).

Plus d'informations sur [www.cityscoot.eu](http://www.cityscoot.eu)

#### Contacts presse

Claire Delzescaux - [claire.delzescaux@gen-g.com](mailto:claire.delzescaux@gen-g.com) - 07 60 72 87 11

Emilie Zagozda - [emilie.zagozda@gen-g.com](mailto:emilie.zagozda@gen-g.com) - 06 49 75 43 58

**Agence Gen-G**

15 rue Le Sueur - 75116 Paris

<https://www.gen-g.com>